

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 39/2022
10 novembre 2022

L'Autorité belge de la Concurrence approuve l'acquisition des sociétés Mercedes-Benz Drogenbos NV et Mercedes-Benz Waterloo SA par RCM Belgique SA

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) a approuvé le 10 novembre 2022 la concentration par laquelle la société RCM Belgique SA acquiert le contrôle exclusif des sociétés Mercedes-Benz Drogenbos NV et Mercedes-Benz Waterloo SA.

Les parties sont actives dans le secteur de la distribution automobiles et des services y associés.

Le projet d'opération a été notifié le 20 octobre 2022 et l'application de la procédure simplifiée a été demandée.

Les sociétés Mercedes-Benz Drogenbos NV et Mercedes-Benz Waterloo SA, toutes deux filiales de la société Mercedes-Benz Retail Belgium, sont des concessions Mercedes-Benz respectivement situées dans les provinces du Brabant flamand et du Brabant wallon.

Le Groupe RCM exploite six concessions Mercedes-Benz, dont une est également une concession Smart. Il s'agit :

- des cinq concessions Mercedes-Benz exploitées par la société SAGA-Piret :
 - o quatre d'entre elles sont situées dans la province du Hainaut (SAGA Mons, SAGA Saint-Ghislain, SAGA Tournai et SAGA La Louvière). Celle de Mons est également une concession Smart ;
 - o une cinquième est située dans la province du Brabant wallon (SAGA Nivelles) ; et
- de la concession Mercedes-Benz exploitée par la société SAGA Charleroi dans la province du Hainaut.

Les activités des parties se chevauchent sur les marchés (i) de la vente de véhicules particuliers et véhicules utilitaires légers, neufs ou d'occasion, (ii) de l'entretien-réparation de véhicules particuliers et de véhicules utilitaires légers, (iii) des services de carrosserie sur véhicules particuliers et véhicules utilitaires légers, et (iv) de la distribution de pièces détachées pour véhicules particuliers et véhicules utilitaires légers.

Dans sa décision du 10 novembre 2022, l'ABC constate que les conditions d'application de la procédure simplifiée sont remplies et que la concentration notifiée ne soulève pas d'opposition.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Damien Gerard
Auditeur général
Tél : + 32 (2) 277 76 57
Courriel : damien.gerard@bma-abc.be
Site internet : www.abc-bma.be

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).